Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS04_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

Du Jeudi 19 novembre 2026
***Date convocation* : 09/11/2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le neuf novembre 2026, s'est réuni, le jeudi dix-neuf novembre deux mille vingt-six à 18h30, à CHATEAUBOURG.

Nombre de délégués :	**37**	**Nombre de délégués présents :**	**26**
Quorum :	**19**	**Nombre de pouvoirs :**	**2**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :
M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF), M. Dominique FROC (Smictom PDF), M. Hervé GILLARD (Smictom PDF) M. Alain GUINNEBAULT (Smictom PDF), M. Claude HERVE (Smictom PDF), M. Rémy LEBANSAIS (Smictom PDF), M. Manuel RIBEIRO (Smictom PDF) ;
Mme Chrystèle BRUNARD (Smictom PDV), Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV), M. François LE MERLUS (Smictom PDV), M. Philippe LEGAY (Smictom PDV), M. Jean-Luc LEVESQUE (Smictom PDV),
M. Frédéric CLERMONT (Smictom SE35), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (Smictom SE35), M. Jérémie DROUILLE (Smictom SE35), M. Patrice EON (Smictom SE35), M. Lionel LE MIGNANT (Smictom SE35), Mme Sabrina LEGGERI (Smictom SE35), M. Melaine MORIN (Smictom SE35), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (Smictom SE35), M. Patrick ROBERT (Smictom SE35).

Délégués suppléants : M. Jean-François BUFFET (Smictom PDF) remplace Mme Mélanie MONTEMBAULT (DT Smictom PDF), Mme Françoise HEULOT (Smictom SE35) remplace Mme Fabienne BELLOIR (DT Smictom SE35), M. Eric PERCHAIS (Smictom SE35) remplace M. Antoine DURAND (DT Smictom SE35), M. Gilles THOMAS (Smictom SE35) remplace Mme Patricia LE GOFF (Smictom SE35).

Pouvoir : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF) donne pouvoir à M. BALLUAIS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV) donne pouvoir à M. LEVESQUE (Smictom PDV)

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF), Mme Mélanie MONTEMBAULT (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV), M. Bernard FERRAND (Smictom PDV), M. Nicolas PASDELOU (Smictom PDV), Mme Fabienne BELLOIR (Smictom SE35), M. Antoine DURAND (Smictom SE35), M. Ludovic LE SQUER (Smictom SE35), M. Bruno LINNE (Smictom SE35), M. Bruno VETTIER (Smictom SE35), Mme Virginie HATTE (Smictom PDF), M. Ronan SALAUN (Smictom PDF), Mme Christelle TEXIER (Smictom PDF), Mme Chrystèle NOEL (Smictom PDV), M. Jean-Michel PINARD (Smictom PDV), M. Bernard BOUFFARD (Smictom SE35), M. Stéphane DOUABIN (Smictom SE35), M. Jean-Yves LEBLANC (Smictom SE35),

Secrétaire de séance : M. François LE MERLUS (Smictom PDV)

ip

Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
23 nov. 2026

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS04_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 19 novembre 2026

DELIBERATION N°TE CS04

1.4 Autres types de contrats

OBJET : REVERTEC Convention d'enlèvement de chaleur signée avec KERVALIS : avenant n°2

M. Lionel LE MIGNANT, Président S3T'ec, expose :

S3T'ec et KERVALIS travaillent en partenariat depuis 2019 pour valoriser l'énergie fatale perdue par le process industriel de KERVALIS VITRE.

Ce partenariat a permis la création d'un réseau de chaleur innovant (de type Smartgrid) à destination d'industriels voisins et d'établissements publics : Le réseau REVERTEC.

Une convention a été signée en 2020 entre la Société KERVALIS et S3T'ec.

Afin d'améliorer les prestations que propose KERVALIS à ses clients, la Société a décidé d'intégrer l'activité de KERVALIS ARMOR, KERVALIS, SARVAL OUEST et SARVAL EST au sein de SARVAL DRY SAS, également filiale du groupe SARIA, par la mise en œuvre d'une fusion absorption.

Cette opération a pris effet ce 1er mai 2026.

Afin d'acter administrativement ce changement, un avenant à la convention est proposé.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AVENANT TEL QUE PRESENTE.

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'ADOPTER l'avenant 2, tel que présenté,**
- **D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'enlèvement de chaleur avec SARVAL DRY ainsi que tous documents s'y afférents.**

Présents : 26
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 28
Nombre de voix pour : 28
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

S3Tec

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel